MODIFICATION N°1

Commune de MONTELIER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1 / 10 000

Plan comprenant :
- Le zonage approuvé le 16 septembre 2013,
- La révision simplifiée n°1 approuvée le 17/07/2014
- La révision simplifiée n°2 approuvée le 08/06/2015
- La présente modification

Montélier

Le Grand Rue - 26216 MONTELIER

Le DPU (Droit de Préemption Urbain) s'applique sur toutes les zones U et AU du PLU

Les zones Ua Ub Uc et Aua sont soumises à une servitude de 25% de logement social à partir de 300m² de surface de plancher de logements créés au titre de l'article L.123.1.§16 du Code de l'urbanisme

Zones urbaines

- Uaa — Zone urbaine centrale avec sous secteur Uah
- Ub — Zone urbaine de densification
- Uc — Zone urbaine de 1ère périphérie
- Ue — Zone urbaine à vocation d'équipements et de services
- Ui — Zone urbaine à vocation d'activités

Zones à urbaniser

- AUa — Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat ouverte à l'urbanisation
- 1AU — Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques fermée à l'urbanisation

Zones agricoles et naturelles

- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle
- Np — Zone naturelle de parc

Risque d'inondation

- R1
- R2
- BDS
- R3
- Rh
- B

Autres éléments

- Espace Boisé Classé
- Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation
- Secteurs soumis à l'article L.123.1.§16 pour toute opération de construction de logement :
  - S1 (30% de logement social minimum)
  - S2 (50% de logement social minimum)
- Secteur identifié au titre de l'article L.128-1 et L.128.2 du code de l'urbanisme autorisant des dépassements des règles d'urbanisme
- Emplacement réservé
- Zone de bruit
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.123.3.1
- Marge de recul des constructions
- Canalisation de transport de matières dangereuses
- Zone de danger

Captage d'alimentation en eau potable

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché

Elément remarquable du paysage protégé au titre de l'article L 123.1.5 III 2°

- Elément végétal (haie, arbre isolé, jardin)
- Elément bâti
- Corridor écologique à renforcer et/ou à reconstituer
- Zone humide

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
R1	Création d'un Arboretum	Commune	1 ha
R2	Création d'un cheminement doux	Commune	750 m²
R3	Elargissement de voirie	Commune	800 m²
R4	Poursuite de la contre allée	Commune	5000 m²
R5	Cheminement doux	Commune	2500 m²
~~R6~~	~~Aménagement de la voirie~~	~~Commune~~	~~2000 m²~~
R7	Entretien du ruisseau	Commune	5000 m²
R8	Création d'un parking arborré	Commune	6300 m²
R9	Zone d'expansion des crues	Commune	1.4 ha
R10	Zone d'expansion des crues	Commune	3.3 ha
R11	Déviation	Commune	14 ha
R12	Aménagement de l'entrée de ville	Commune	0.22 ha
R13	Création de 100 % de logements sociaux	Commune	0.48 ha
R14	Extension de l'école et des équipements d'intérêts collectifs	Commune	3700 m²

N

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA